

L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

Déclaration du groupe CGT-FO

De plus en plus de consommateurs prennent conscience de l'impact environnemental des choix qu'ils effectuent en termes de produits et services. La prise en compte de cet impact ne peut cependant être effective que si le consommateur dispose d'informations claires, fiables et objectives au moment de faire son choix. Il existe déjà une multitude d'étiquetages liés à l'environnement et l'intérêt de cet avis est de mettre en avant un affichage qui retrace l'ensemble des impacts d'un produit à travers la totalité de son cycle de vie. Une telle démarche présente un intérêt particulier pour une meilleure valorisation de l'économie circulaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'avis préconise une meilleure intégration de l'affichage environnemental dans ce nouveau modèle économique, qui utilise moins de ressources et favorise leur réutilisation et leur durabilité.

Pour le groupe FO, l'économie circulaire présente également une réelle opportunité pour renforcer les filières du recyclage et valoriser les déchets des activités économiques en développant en France et en Europe de vraies capacités dans les domaines du démantèlement et de la déconstruction. De nombreux emplois peuvent ainsi être créés et les préoccupations économiques, sociales et environnementales peuvent converger vers un objectif commun. L'analyse du cycle de vie devrait aussi intégrer cette réutilisation de produits issus de la déconstruction industrielle dans la fabrication de nouveaux produits afin de démontrer les bénéfices environnementaux de ce processus.

Pour que l'affichage environnemental puisse être un réel levier de développement d'une consommation favorable aux produits les plus respectueux de l'environnement, il est important que les systèmes d'étiquetage et les informations apposées sur les produits ou relatives à un service s'appuient sur des données fiables. La récolte de données sur les impacts environnementaux de produits, leur consolidation et leur partage doivent être favorisés et pour le groupe FO, il est essentiel qu'une instance publique indépendante contrôle les informations fournies et veille à ce qu'elles soient transparentes, sincères et vérifiables.

Les moyens techniques, matériels et humains de la DGCCRF doivent ainsi être renforcés, d'autant plus qu'il faut également agir pour une convergence des dispositifs au niveau européen et l'expérience française dans ce domaine gagnerait à être valorisée.

L'avis ouvre la piste d'un accès payant pour financer une base de données européenne, en exonérant les entreprises qui participent à son alimentation. Pour le groupe FO, cette exonération doit également être étendue aux associations de consommateurs, qui pourraient ainsi disposer des informations nécessaires pour développer leurs propres expertises dans ce domaine et s'assurer que les intérêts des consommateurs ne sont pas lésés.

Enfin, pour le groupe FO, les produits ou services responsables en termes d'environnement n'ont de sens que s'ils sont aussi et surtout respectueux des normes et réglementations du travail les plus élevées. Néanmoins, et nonobstant le fait que le projet reste centré sur l'affichage environnemental sans s'ouvrir sur la nécessité de regarder également dans quelles conditions de travail sont réalisés les produits et services, le groupe FO a voté l'avis.